

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 28 MARS 2014 20 H 30**

**Présents :** AULOMBARD J.J. GAZZA A. CARBONNEL B. COSTE J. CANAL G. AMEIL C. AZAM P. PIERRON J. BEAUVOIS R. SARRIEGE B. LOFFICIER J.M. BERENQUER L. GARROS E. CARBOU G. RAZEYRE P. GUILHAMAT C

La séance a été ouverte sous la présidence de M. GUILHAMAT Christian, Maire sortant. Ensuite M. CANAL Gérard, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris la présidence de la séance.

Le Conseil a ensuite choisi pour secrétaire Mademoiselle AMIEL Céline.

### **I. Election du Maire :**

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Bulletins NULS 3
- Suffrages exprimés 12

Monsieur AULOMBARD Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

Monsieur AULOMBARD a déclaré accepter cette fonction.

### **II. Election des Adjoints :**

Monsieur le Maire demande qui est candidat. Deux listes sont proposées :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| - Mme GAZZA Annie    | - Mme GARROS Evelyne   |
| - Mme COSTE Joliette | - Mme CARBOU Geneviève |
| - M. CARBONNEL Bruno | - M. RAZEYRE Philippe  |
| - M. CANAL Gérard    |                        |

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

12 voix pour la liste : GAZZA, COSTE, CARBONNEL, CANAL

3 voix pour la liste : GARROS, CARBOU, RAZEYRE.

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. AULOMBARD : Mesdames GAZZA, COSTE et Messieurs CARBONNEL, CANAL qui ont déclaré accepter cette fonction.

Monsieur AULOMBARD a ensuite proclamé le discours suivant : il remercie toutes les personnes qui sont allées au bout avec lui. Lui et son équipe vont tout faire pour mettre en œuvre ce qui a été écrit sur la profession de foi.

Il remercie M. GUILHAMAT, M. MORALES ainsi que l'équipe municipale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 30.